

Conseil Communautaire du 21 septembre 2017

D 2017	G	08
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	74 des dossiers 1 à 3 – 73 des dossiers 4 à 14	
Votants	80	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **14 septembre 2017** s'est réuni à la salle La Mâte à TONNEINS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE – Martine CALZAVARA Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIÈRES – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU à compter du dossier 4) – Michel HOSPITAL Josette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Sylvie SCHELCHER GENEAU DE LAMARLIÈRE) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 3) – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND (+ pouvoir Marie.Françoise BOUGUES) Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (+ pouvoir Philippe RIGAL)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAUZÈRE (+ pouvoir Christine VOINOT) - Didier RESSIOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Régis BARD - Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER Laurence LOUBIAT MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Lisette DE LUCA - Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS - Jean.Max MARTIN - Marie.Françoise BOUGUES – Sylvie SCHELCHER GENEAU DE LAMARLIÈRE - Thierry CARRETEY - Philippe RIGAL – Christine VOINOT - Jacques BRO - Daniel BARBAS – Daniel GAIDELLA – Anne MAHIEU (à compter du dossier 4)

Pouvoirs de

Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Marie.Françoise BOUGUES à Jean.Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER GENEAU DE LAMARLIÈRE à Philippe LABARDIN – Philippe RIGAL à Régine POVEDA - Christine VOINOT à Gilles LAGAUZERE – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 4)

Secrétaire de Séance

Michel FEYRY

**Dossier n°8 -
DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT**

Objet de la délibération

La présente note a pour objet la détermination du nombre de Vice-Présidents de Val de Garonne Agglomération ainsi que le rang de l'éventuelle élection d'un nouveau membre.

Exposé des motifs

Par délibération n°D2014B02 en date du 12 avril 2014, le conseil communautaire avait fixé à 15 le nombre de Vice-Président de VGA.

Lors des élections parlementaires du 18 juin dernier, Alexandre Freschi a été élu pour siéger à l'Assemblée Nationale. La loi organique du 14 février 2014 sur le non cumul des mandats a contraint M. Freschi à démissionner de ses mandats de conseiller municipal, conseiller communautaire et Vice-Président de VGA.

Aussi, le CGCT permet au conseil communautaire de VGA de décider :

- de supprimer le poste vacant et de définir à 14 le nombre de vice-présidents. M. Montpouillan, aujourd'hui 15 vice-président se trouve alors automatiquement promu d'un rang et devient 14^{ème} vice-président.
- de maintenir à 15 le nombre de vice-président de VGA. Il convient alors de définir s'il sera élu au même rang que celui auquel était élu M. Freschi (14^{ème} VP) ou en fin du tableau

Le Président rappelle que l'article L5211-10 précise que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. En revanche, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de son propre effectif et ne soit pas supérieur au nombre de quinze.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Fixe à 15 le nombre de vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération

Décide de l'élection d'un nouveau vice-président au 15^{ème} rang

Précise que cette élection sera organisée lors du prochain conseil communautaire

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	80	
<i>Pour</i>	80	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 21 septembre 2017

Publication / Affichage
Le 25.9.2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,